

## FAQ relative à la LACC destinée aux fournisseurs

---

### 1. Qu'est que la LACC?

La LACC, ou la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, est une loi fédérale canadienne qui confère aux sociétés insolvable affichant une dette supérieure à 5 millions de dollars un moyen ordonné et supervisé de restructurer leur entreprise.

Dans le cadre de l'instance en vertu de la LACC de Sears Canada, le tribunal a accordé une « suspension des procédures », laquelle empêche les créanciers, comme les prêteurs et les fournisseurs, de prendre des mesures contre la Société, ses administrateurs, ses dirigeants et son actif pendant une période initiale de 30 jours (laquelle peut être prolongée si le tribunal le juge approprié) permettant à la Société de poursuivre la gestion quotidienne de ses activités pendant qu'elle s'affaire à atteindre ses objectifs de restructuration de façon ordonnée et efficace.

La protection de la LACC donne aux sociétés le temps et la souplesse nécessaires pour parvenir à se relever et à assurer leur réussite dans le futur et pour accroître la solidité et la vigueur concurrentielle de leur entreprise.

### 2. Pourquoi la Société a-t-elle demandé la protection en vertu de la LACC?

La Société subit une pression constante sur le plan des liquidités qui, malgré des mesures récentes visant à accroître la rentabilité, l'empêche de poursuivre son projet de restructuration hors du cadre d'une instance en vertu de la LACC. De façon générale, la protection en vertu de la LACC donne aux sociétés le temps et la souplesse nécessaires pour se restructurer et se relever bien plus fortes que ce qu'elles étaient et davantage en mesure de s'épanouir dans le futur.

### 3. Est-ce que les contrats conclus avec les fournisseurs seront honorés?

La suspension des procédures, établie par ordonnance du tribunal, interdit aux parties contractuelles de cesser de respecter leurs contrats en raison de la demande de protection en vertu de la LACC ou d'exiger des sommes dues en date de la demande de protection. Toutefois, la Société paiera pour les biens et services reçus après la demande de protection dans le cours normal.

Les parties à tout contrat que la Société vise à résilier (ou à « abandonner ») recevront un avis officiel de la Société. Toutes les obligations restantes qui n'auront pas été acquittées aux termes des contrats abandonnés seront traitées dans le cadre d'un processus de réclamations approuvé par la Cour, s'il y a lieu.

### 4. Je suis un fournisseur avec des factures qui n'ont pas encore été payées. À qui dois-je m'adresser pour me faire payer?

Malheureusement, le processus de la LACC interdit le paiement de tout produit ou service fourni avant la date de dépôt. Les réclamations au titre de ces factures en souffrance seront identifiées et quantifiées par le biais d'un processus de règlement approuvé par la Cour, le cas échéant. Pour certains fournisseurs « critiques » dont les services sont essentiels au fonctionnement continu de l'entreprise, la Société obtiendra l'approbation de la Cour pour payer leurs demandes préalables au dépôt et ces fournisseurs seront contactés à cet égard.

### 5. Comment puis-je recevoir de l'information relative au processus de réclamation?

Si un processus de réclamation est formalisé et approuvé par la Cour, tous les créanciers enregistrés recevront un avis du contrôleur au sujet des prochaines étapes. L'Ordre du processus de réclamation, s'il est demandé et obtenu de la Cour, serait également affiché sur le site Web du contrôleur à <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada>. En attendant, il est important que toutes les factures qui restent à soumettre à la Société soient soumises par voie normale.

### 6. Devrais-je continuer à livrer des produits ou à fournir des services? Est-ce que je serai payé pour ces biens et services à l'avenir?

La Société surveillera de près tous les biens et services qu'elle acquiert pendant le reste du processus de restructuration. La Société communiquera de façon proactive avec certains fournisseurs dont elle prévoit résilier les

## FAQ relative à la LACC destinée aux fournisseurs

---

contrats. Pour tous les fournisseurs restants, la Société continuera de payer les biens ou services fournis par ces fournisseurs après le dépôt dans le cours normal.

### **7. Qu'arrivera-t-il aux équipements que ma Compagnie vous loue actuellement?**

Dans la mesure où la Société souhaite continuer à utiliser tout équipement loué pendant le processus de restructuration, elle continuera à effectuer des paiements réguliers dans le cadre des contrats de location applicables. À mesure que l'équipement est jugé inutile, la Société communiquera avec le(s) bailleur(s) respectif(s) pour organiser un ramassage / retour de l'équipement.

### **8. La société a-t-elle le financement disponible pour continuer à soutenir les activités pendant la restructuration?**

La demande initiale de la Société comprenait un rapport renfermant les déclarations de Sears Canada prescrites au sujet de la préparation de flux de trésorerie prévisionnels couvrant la période de 13 semaines suivant la date de la demande de protection. Les flux de trésorerie prévisionnels indiquent que le Groupe Sears Canada peut poursuivre les activités durant la période de suspension initiale proposée.

### **9. En tant que fournisseur, je comprends que je peux récupérer les marchandises livrées dans les 30 jours précédant le début des procédures de la LACC. Puis-je venir reprendre mon produit qui n'a pas été payé?**

Non. En l'absence d'une ordonnance de la Cour, ces droits existent dans une procédure de faillite en vertu de la LFI et non en vertu de la LACC. Dans le cadre d'une suspension des procédures de la LACC, il est interdit pour les fournisseurs et les autres créanciers de reprendre possession des biens précédemment livrés à la Société.

---

Coordonnées de FTI (pour de l'information sur l'instance en vertu de la LACC)

Téléphone: 416-649-8113

Sans frais: 1 855-649-8113

Courriel: [searscanada@fticonsulting.com](mailto:searscanada@fticonsulting.com)

Site Web: <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada>